

DÉCHÈTERIES

L'Agglo met à votre service 9 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire.

Avec environ 400 kg de déchets produits par personne et par an, la gestion de nos ordures ménagères est aujourd'hui l'une des principales préoccupations des élus locaux. Il s'agit autant d'un enjeu économique qu'environnemental !

Même si aucune solution miracle n'a été trouvée, le tri et le recyclage d'une partie de nos déchets permettent d'ores et déjà de limiter la quantité d'ordures ménagères à stocker ou détruire.

Pour garantir l'avenir de nos enfants, c'est à dire leur permettre de grandir dans un environnement préservé, il est impératif de faire du tri un réflexe civique. Pour cela, l'Agglo met à votre service 9 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire.

L'accès aux déchèteries est :

- **GRATUIT pour les habitants d'Alès Agglomération. L'apport est limité à 1m³ par jour et par déchèterie**
- **Interdit aux véhicules supérieurs à 3,5 T et aux professionnels.**

Lors de votre première visite une carte d'accès vous sera délivrée par le gardien. Pour cela pensez à vous munir d'un justificatif de domicile. Cette carte, strictement personnelle, vous sera demandée lors de chaque passage suivant afin de vous permettre l'accès. A noter : la carte d'accès est valable pour l'ensemble des neuf déchèteries d'Alès Agglomération.

MISE EN CONFORMITÉ DES DÉCHÈTERIES

Le classement en ERP (Etablissement Recevant du Public) des déchèteries rend l'installation de garde-corps obligatoires.

L'arrêté du 26 mars 2012, au titre de la rubrique 2710-2, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées, stipule que «lorsque les quais de déchargement sont en hauteur, un dispositif anti-chutes adapté doit être installé tout le long de la zone de déchargement».

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'éviter tout risque de chute, des travaux de mise en sécurité sont progressivement réalisés sur l'ensemble des quais des déchèteries communautaires.

En fonction des flux et/ou des déchèteries, différents systèmes sont mis en place.

Pour les déchets verts, la mise en fagots ou le fractionnement en morceaux de 50 cm environ, permettra de faciliter le vidage.

La mise en sécurité de ces hauts de quais peut perturber quelque peu les habitudes des usagers. Ainsi, le temps de déchargement peut être un peu plus long qu'auparavant, mais quelques soient les conditions météorologiques, l'âge, la condition physique des administrés, et le poids des déchets déposés le risque de chute est ainsi limité au maximum.

Les déchèteries de l'Agglo

- **ALÈS**

Mas d'Hours, 30100 Alès

Tél : [04 66 56 53 33](tel:0466565333)

Horaires : le lundi de 14h30 à 18h, du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h, et le dimanche de 8h à 12h.

- **ANDUZE**

ZA de Labahou, route de Saint Jean du Gard, 30140 Anduze

Tél : [06 77 57 04 66](tel:0677570466)

Horaires : Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, et le jeudi de 14h à 17h30.

- **GÉNOLHAC**

Z.I. Le Boucheirou, 30450 Génolhac

Horaires : mardi, mercredi, jeudi, samedi de 8h à 12h, et le vendredi de 8h à 12h et 13h à 17h.

- **LES SALLES DU GARDON**

ZI l' Habitarelle, 30110 Les Salles du Gardon

Tél : 04 66 54 86 02

Horaires : du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

- **RIBAUTE -LES-TAVERNES**

Rue Jean Cavalier, 30720 Ribaute-les-Tavernes

Horaires : mardi de 9h à 12h, mercredi et vendredi de 14h à 17h30, et le samedi de 9h à 12h.

- **SALINDRES**

Route de Saint-Privat-des-Vieux, 30340 Salindres

Tél : 04 66 85 67 03

Horaires : lundi de 14h30 à 18h, et du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h.

- **SAINT-CESAIRE-DE-GAUZIGNAN**

D209, 30360 Saint-Césaire-de-Gauzignan

Tél : 06 35 17 33 41

Horaires : mardi et vendredi de 9h à 12h, mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

- **SAINT-MARTIN-DE-VALGALGUES**

Carreau de Saint-Félix, 30520 Saint-Martin-de-Valgalgues

Tél : 04 66 56 50 50

Horaires : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h, et le dimanche de 14h30 à 18h.

- **THOIRAS**

Route de Saint-Jean-du-Gard, 30140 Thoiras

Tél : 06 24 75 17 73

Horaires : du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Les éco-organismes

- **Un éco-organisme, c'est quoi ?**

Un Eco-Organisme est une société investie par les pouvoirs publics pour prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP), la fin de vie des produits que ces derniers mettent sur le marché, grâce aux filières de recyclage.

- **Une filière de recyclage, c'est quoi ?**

Une filière de recyclage consiste à isoler des matières spécifiques afin de maîtriser le flux d'ordures ménagères à traiter. Pour

chaque filière, Alès Agglomération a contractualisé avec l'éco-organisme agréé, ce qui permet de garantir le recyclage des matériaux concernés et ainsi donner une nouvelle vie au déchet traité.

- **Les Eco-organismes sur Alès Agglomération**

A côté des filières historiques de recyclage (papiers, emballages, verre et carton), Alès Agglomération met en place progressivement de nouvelles filières au sein de ses déchèteries pour augmenter la part de déchets valorisés. Certaines des filières ci-dessous ne sont peut-être pas encore présentes sur votre déchèterie habituelle, n'hésitez pas à contacter le gardien pour plus de renseignements.

Les papiers



Les D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)



Les textiles



Le mobilier



Les piles



Déchets d'Activités de Soins et
de Risques Infectieux



Les Déchets diffus Spécifiques



Les ampoules et néons



Numéro Vert

Téléphone

0 800 540 540

Courriel

numero.vert@ville-ales.fr

[Effectuer une demande en ligne](#)

Téléchargement

Téléchargez le guide pratique des déchèteries

(PDF – 2 Mo)



[Cliquez ici](#)